



# DIRECTIVE



Directive de sécurité - Numéro **00011**

Publiée le **4 septembre 2025** par Paul Fowler, inspecteur en chef, Sécurité des combustibles  
Ministère du Travail, des Compétences et de l'Immigration

## Sécurité des combustibles - Dimensions des réservoirs

### Information juridique

Directive publiée en vertu de l'article 30 de la loi sur la sécurité technique ([Technical Safety Act](#)).

### Résumé

Afin que les appareils fonctionnant au propane soient associés à des réservoirs dont la taille est adaptée, nous avons publié un [tableau](#) indiquant les dimensions des réservoirs courants ainsi que leur taux de vaporisation. Cette méthode a entraîné une certaine confusion quant au choix des réservoirs et, dans certains cas, la nécessité d'utiliser un nombre élevé de réservoirs pour le type de charge.

### Directive

Lorsque les installateurs et les fournisseurs choisissent des réservoirs pour les appareils à propane, ils doivent désormais consulter l'annexe I du code CSA B149.2 pour déterminer la taille et le nombre de réservoirs. Bien que l'annexe I soit de nature informative, les installateurs et fournisseurs doivent obligatoirement en tenir compte pour déterminer la taille et le nombre de réservoirs. Cela permettra une certaine souplesse quant aux dimensions des réservoirs, en fonction du type de charge, du calendrier de livraison, des facteurs environnementaux, etc. la présente directive remplace le bulletin 034 publié le 7 juin 2024.

### Nous joindre

Direction de la sécurité - SafetyBranch@novascotia.ca

1-800-952-2687

Travail, Compétences et Immigration